

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-538616

38764



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule :

04387

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

EDOUARD NAB

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

668232545 Total des frais engagés : 316 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Malika ENNAF
MEDECINE GENERALE
Capital Centre Espace B - N° 2
Boulevard Anfa - Casablanca

Date de consultation :

28 JUIL 2020

Nom et prénom du malade :

JADDOUSSA Age: 13

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Asthénie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous plconfidential à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

04 SEP. 2020

Signature de l'adhérent(e) :

04 SEP. 2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
8 juil 2020	CH		200.00 DH	INP : 13613616100 Docteur Malika ENNAI MEDECINE GENERALE Capital Center, Entrée B - N boulevard Anoual - Casabla

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ARMAGÉ MED Nourdin Pharmacie Loceur Abdellatif 05 22 70 11 11	28/07/20	110.30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	D
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

		DEVIS	
		DATE DE L'EXECUTION	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Malika ENNABIL

MEDECINE GENERALE

D.I.U Nutrition

D.I.U Echographie



203, Angle Bd. Anoual et Abdelmoumen
1^{er} Etage N° 1, Imm. B - Capital Centre
Casablanca ☎ : 05 22.25.02.45

الدكتورة مليكة النبيل

الطب العام

التغذية

الفحص بالصدى

ومن وشارع أنوال
أرب - كابطال سنطر

05 22.25.02

52,99

Casablanca, le : **28 JUIL 2020** في الباربيضاء، في :

JABZ N° 2009 ID A ep BOUAYAD
52,99 - سبوزماز AB SS
MAP 3X1 X AS

58,00 Sargenor cp SS AS

110,90 1cp 3 X RT

موريتو
PHARMACIE MERIEUX
Noureddine BA
Doctor en Pharmacie
311 Bd. Anoual - Casablanca
Tél.: 05 22 86 05 70

Sargenor 1x 20 COMPRIMES EFFERVESCENTS

PPV 58DH00

EXP 02/2023
LOT 01032 2

Dr. Docteur Max
MEDECINE GEN
Capital Center Entrée B
Boulevard Anoual - Casabla